

## Fiche de données de sécurité

conformément 1907/2006/CLP

# swissporBoard Mastic flexible 1K

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

#### 1.1. Identification de produit

Désignation : **swissporBoard Mastic flexible 1K**

UFI : **KS00-A0X5-N00C-UP75**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Enduit d'étanchéité minéral flexible monocomposant pour l'étanchéité composite et des maçonneries

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : swisspor AG une entreprise du groupe swisspor

Rue : Bahnhofstrasse 50

Lieu : CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48

Fax : +41 21 948 48 59

E-Mail : [info@swisspor.com](mailto:info@swisspor.com)

Internet : [www.swisspor.ch](http://www.swisspor.ch)

Interlocuteur : M. Jacques Esseiva

Téléphone : +41 21 948 48 56

Service responsable : Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures

#### 1.4. Information d'urgence

 Centre d'information toxicologique Zürich : 145

### 2. Identification des dangers

---

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008



GHS05 **Corrosifs**

Eye Dam. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves



SGH07

Skin irrit 2

H315 Provoque une irritation cutanée

STOT SE

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## **Éléments d'étiquetage**

### **Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008**

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) avec les modifications et les adaptations successives

### **Pictogrammes de danger**



**SGH05**



**SGH07**

### **Mention d'avertissement : danger**

#### **Composants dangereux pour l'étiquetage:**

Ciment Portland

#### **Mentions de danger**

- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H335 Peut irriter les voies respiratoires

#### **Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer les poussières
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
- P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un récipient adéquat

#### **Dangers supplémentaires**

L'indication de danger « corrosif » ne s'applique pas à la poudre sèche, mais ne s'applique qu'après le contact à l'humidité ou à l'eau (réaction alcaline). La préparation est faible en chromate selon TRGS 613, car la teneur en sensibilisant Chromate (VI) par additifs est < 2 ppm dans le ciment du mortier prêt à l'emploi. Une condition préalable à l'efficacité de la réduction du chromate est un bon stockage et respect de la date d'expiration.

**PBT** : pas applicable

**vPvB**: pas applicable

### 3. Composition/informations sur les composants

---

#### Caractérisation chimique :

Préparation à partir d'un mélange spécial de liant qui durcit.  
Granulats et additifs spéciaux. Mortier sec d'usine.

#### Ingrédients dangereux :

Numéro CAS: 65997-15-1  
Numéro CE: 266-043-4  
Désignation: Ciment Portland  
m%: > 20

#### Classification



Eye Dam.1 H318



Skin Irrit.. 2, H315; STOT SE 3, H335

#### Phrases pertinentes

H 315 provoque une irritation de la peau.  
H318 Provoque de graves lésions oculaires.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### 4. Premiers secours

---

#### Informations générales :

Contient du ciment. Réaction alcaline forte avec l'humidité. Il faut se protéger la peau et les yeux.  
En cas de contact, rincer abondamment à l'eau.

#### Après inhalation :

Respirer de l'air frais. En cas de symptômes tels que malaise, toux ou irritation persistante, il faut consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau :

Retirer la poudre de mortier sèche et rincer abondamment à l'eau. Rincer abondamment à l'eau la poudre de mortier humide. En cas de problèmes de peau, consultez un médecin.

#### Après un contact visuel :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement sous l'eau avec les paupières bien ouvertes. Consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincez-vous la bouche et buvez beaucoup d'eau. Consultez un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

---

#### Agents extincteurs appropriés

Le produit est sec inflammable. Coordonner les mesures d'extinction avec le feu environnant.

#### Agents extincteurs inappropriés pour des raisons de sécurité :

Eau en plein jet.

Dangers particuliers découlant de la substance, de ses produits de combustion :

**Gaz :** Aucun.

**Notes complémentaires :** Aucun.

**Équipement de protection spécial :** Aucun.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir point §8 : équipements de protection individuelle.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Évitez la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate / protection respiratoire adéquate.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser aller le produit dans les égouts / eaux de surface / eaux souterraines. Éliminez le matériel enregistré correctement.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber la poudre sèche. Ramasser le mélange mortier mixte, laisser durcir dans un récipient et éliminer conformément au §13.

## **7. Manipulation et stockage**

---

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Évitez la formation de poussière. Évitez le contact avec la peau et les yeux.

Notes sur la protection contre l'incendie et l'exposition :           Aucun.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage :**

Gardez les contenants hermétiquement fermés. Protéger de l'humidité. Toujours stocker dans des conteneurs, qui correspondent au conteneur d'origine.

#### **Plus d'informations sur les conditions de stockage**

En cas de stockage inadéquat (accès à l'humidité) du contenant. Le chromate perd leur efficacité avant même d'avoir atteint la date de péremption.

**Classe de stockage : classe de stockage VCI 13 (solides incombustibles).**

#### **Recommandations :**

Se référer à la fiche technique. Régime sectoriel « Ciments et produits à faible teneur en chromate »

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

---

**Notes complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle ou biologiques**

**Limites :**

**N° CAS-N° Nom de la substance Valeur de surveillance :**

65997-15-1 Portlandzement (20-50%) AGW 5,0 mg/m<sup>3</sup> (E) DFG

14808-60-7 Quartz (30-80) % MAK fraction respirable

#### **Notes complémentaires :**

Valeur limite générale d'empoussièrement 1,25 (A) mg/m<sup>3</sup>

Les valeurs limites d'exposition sont celles en vigueur au moment de la préparation du TRGS 900

### **Contrôle et surveillance de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle :**

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements contaminés

Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas au travail. Se laver les mains au travail. Protection de la peau par le plan de protection de la peau selon DGUV.

Protection respiratoire :



Masque à poussière

Si les valeurs limites sont dépassées, utiliser un masque filtrant FFP1 (blanc) (voir les règles 112-190 de la DGUV).

#### **Protection des mains :**



Gants

Utilisez des gants de protection imperméables, résistants à l'abrasion et aux alcalis. Protéger les parties du corps avec une pommade de protection de la peau.

Gants : en coton imprégnés de nitrile avec marquage CE (voir les règles 112-195 de la DGUV).

#### **Matériau de gant inapproprié :**

Cuire, plastique.

#### **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

En cas de développement de poussière ou de risque d'éclaboussures, utilisez des lunettes de sécurité conformément à (voir DGUVRegel112-192).

#### **Protection du corps :**

Les règles d'utilisation des vêtements de protection doivent être respectées. (Règle 112-189 de la DGUV)

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

**Apparence :**

<b>Forme :</b>	poudre.
<b>Couleur :</b>	gris
<b>Odeur :</b>	typique de ce genre de produit
<b>Valeur du pH (20°C) :</b>	11-13,5 (selon la solution du produit)
<b>Densité apparente :</b>	850-1450 kg/m <sup>3</sup>
<b>Point d'ébullition :</b>	N/D
<b>Point de fusion :</b>	> 1000 °C
<b>Point éclair :</b>	N/D
<b>Température d'inflammation :</b>	N/D
<b>Auto inflammable :</b>	N/D
<b>Limite d'explosivité</b>	
<b>Inférieure :</b>	N/D
<b>Supérieure :</b>	N/D
<b>Pression de vapeur (20°C) :</b>	N/D
<b>Densité(20°C) :</b>	N/D
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	< 50 g/l
<b>Viscosité (20°C) :</b>	N/D
<b>Autres réactions :</b>	Durcissement en contact avec l'eau Réaction alcaline en contact avec l'eau

## 10. Stabilité et réactivité

---

**Décomposition thermique / conditions à éviter**

Évitez l'humidité.

**Conditions à éviter**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

**Matières incompatibles**

Évitez tout contact avec les acides.

**Autres informations**

Toutes les informations supposent une utilisation appropriée.

## 11. Informations toxicologiques

---

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

**Effet irritant primaire :**

**Sur la peau :** H315 Provoque une irritation de la peau

**Sur l'œil :** H318 Provoque de graves lésions oculaires

**Sensibilisation :**

Un effet sensibilisant n'est pas à attendre tant que la date d'expiration du produit n'est pas dépassé.

**Notes toxicologiques supplémentaires :**

Classification générale : **Irritant**

En cas d'ingestion, il y a un fort effet corrosif dans la cavité buccale et dans la gorge ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac

Le produit après contact avec de l'eau peut causer de graves dommages cutanés après un contact prolongé. Un frottement simultané sur la peau peut intensifier ces effets.

**Remarques générales :**

Aucune donnée toxicologique n'est disponible. La classification de la préparation a été effectuée selon la méthode de calcul selon les directives CE.

---

**12. Informations écologiques**

---

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique** : aucune information pertinente disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Ne s'applique pas car le produit est une matière minérale inorganique. Les résidus résiduels de matériaux de construction ne présentent pas de risque toxicologique.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Ne s'applique pas car le produit est une matière minérale inorganique. Les résidus résiduels de matériaux de construction ne présentent pas de risque toxicologique.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Ne s'applique pas car le produit est une matière minérale inorganique. Les résidus résiduels de matériaux de construction ne présentent pas de risque toxicologique.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ne s'applique pas car le produit est une matière minérale inorganique. Les résidus résiduels de matériaux de construction ne présentent pas de risque toxicologique.

**12.6 Autres effets indésirables**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

---

**13. Considérations relatives à l'élimination**

---

**Produit, solde non utilisé :**

**Recommandation :**

Absorption sèche. Peut encore être utilisé (respectez la date d'expiration).

**Produit après contact à l'eau, durci :**

**Recommandation :**

Éliminez conformément aux réglementations locales.

### Catalogue européen des déchets

17 01 01 pour béton, brique, carreaux et céramiques (durcis). Élimination conformément à la réglementation officielle.

15 01-01 pour les emballages en papier et carton. Élimination conformément à la réglementation officielle.

### Emballage non nettoyé :

Les emballages non contaminés et vides peuvent être recyclés.

## 14. Informations relatives au transport

Le mélange de mortier n'est pas soumis à la réglementation internationale sur les marchandises dangereuses.

**(IMDG, IATA, ADR/RID) :** aucune classification de marchandises dangereuses n'est requise.

**Numéro ONU :** N/A

**Appellation réglementaire :** N/A

**Classes de danger pour le transport :** N/A

**Groupe d'emballage :** N/A

**Dangers pour l'environnement :** N/A

**Précautions particulières pour les utilisateurs :** N/A

## 15. Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règles nationales :

Classification selon l'ordonnance sur la sécurité du travail (BetrSichV)

Classe de danger pour l'eau : WGK 1 (autoclassification) légèrement dangereux pour l'eau.

Indicatif SIG : ZP1

Ordonnance sur les substances dangereuses (GefStoffV), Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)

#### Autres règlements, restrictions et règlements d'interdiction

Règle 112-189 de la DGUV « Utilisation de vêtements de protection »

Règle 112-190 de la DGUV « Utilisation d'appareils de protection respiratoire »

Règle 112-192 de la DGUV « Utilisation de la protection des yeux et du visage »

Règle 112-195 de la DGUV « Utilisation de gants de protection »

**Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.**

## 16. Autres informations

Les données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne représentent pas assurance des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

### 16.1 Phrases de danger

H315 : provoque une irritation de la peau.

H318 : Provoque de graves lésions oculaires.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires



**Notes complémentaires :**

La présente fiche de données de sécurité CE est destinée à contenir les éléments physiques essentiels, transmettre des données de sécurité, toxicologiques et écologiques de ce produit ainsi que des recommandations pour une manipulation sûre, par exemple pendant le stockage, la manutention et le transport. Elle vise à fournir des informations appropriées pour protéger les personnes et l'environnement. Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ne représentent pas une garantie des propriétés du produit. Les lois existantes et les règlements à appliquer, mêmes ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette fiche technique, sont de la responsabilité du destinataire.